

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : le violeur "sauvé" par l'enfant qu'il a eu avec sa victime

F.N
Mouila/Gabon

EN détention préventive à la maison d'arrêt de Mouila depuis le 21 novembre 2019, pour crime présumé de viol sur mineure de moins de 18 ans, Clément Issouba, un Gabonais de 43 ans, ex-chauffeur à Olam Palm, ayant bénéficié d'une liberté provisoire le 13 janvier 2021, encourait une peine d'emprisonnement de 30 ans et 30 millions d'amende. Mais voilà, l'accusé s'en est tiré à moindres frais. Il a finalement écopé 10 ans dont 7 assortis de sursis. Il reste en prison pour 11 mois. Et le parquet général représenté par l'avocat général, Marie-Diane Mauricette Mbie, d'estimer que ce procès avait une portée sociale. Juin 2019. La jeune T. J. T. N. est enceinte. À la suite, le tuteur (beau-père) Wenceslas Ibinga Mounquengui apprend que cette grossesse est le fruit d'un viol commis par

Clément Issouba, qui n'est autre que son voisin. Une plainte déposée à la brigade de gendarmerie de Mouila aboutit à l'interpellation du mis en cause, qui est déferé pour viol sur mineure de moins de 18 ans. Des faits qu'il a reconnus. À l'audience, le président de chambre, Alain-Georges Moukoko, représentant la Cour a voulu cerner la personnalité de l'accusé, sans rien trouver d'anormal. Pendant la confrontation, en présence de la mère et du beau-père, il a été démontré qu'il y avait un déficit de communication. La fille ayant vécu chez son géniteur, puis chez la grand-mère et ensuite chez sa mère. Aussi, des révélations faites par la fille, au sein de cette famille recomposée, ont-elles montré qu'elle aurait eu son premier rapport sexuel à l'âge de 13 ans avec le fils de son tuteur en 2017. Abordant ce dossier sous l'angle social, le Ministère public a indiqué qu'il y a tout de même eu conjonction

sexuelle entre l'accusé et la fille dont le témoin est le bébé. Non sans tirer à boulets rouges sur les parents pour leur irresponsabilité. Le père, notamment, dont le fils devrait aussi être poursuivi. Quoique celui-ci ait été chassé du domicile familial. De fait, le parquet a été concis dans ses réquisitions, sollicitant qu'une seconde chance soit accordée à Clément Issouba, beaucoup plus dans l'intérêt de s'occuper de sa famille. C'est vrai, a insisté l'avocat général Marie-Diane Mauricette Mbie, qu'il a été déclaré coupable de crime de viol sur mineure de moins de 18 ans. Mais, paradoxalement, le petit-fils de l'accusé, issu de sa fille étudiante âgée de 17 ans, ayant été aussi violée (-18 ans), est né pendant qu'il était en prison. Il n'a pas voulu se venger. Là aussi, il y a eu le faible niveau de surveillance. C'est pourquoi, en tenant compte de la particularité de ce dossier, elle a requis 10 ans de réclusion criminelle dont 13 mois et 8 jours ferme, avec une



Photo : Felicien Ndongo

En détention depuis plus de 18 mois, Clément Issouba n'a à peu près plus qu'autant à purger.

amende de 5 millions. Le conseil de l'accusé, Thierry Nguia, agréablement surpris par le réquisitoire du Ministère public, a plaidé coupable et a estimé qu'une faute avouée est à moitié pardonnée. " La chair est faible et fragile ", a-t-il déclaré, en implorant la clémence de la Cour et des circonstances atténuantes. De sorte que son client puisse s'occuper de son

nouveau-né. Dans sa flexibilité, la Cour a déclaré Clément Issouba coupable du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans et lui a reconnu des circonstances atténuantes. Avant de le condamner à 10 ans de prison dont 7 ans assortis du sursis et à 300 000 francs d'amende. Ainsi qu'à 850 000 francs à titre de dommages et intérêts à la partie civile.

Le clin d'œil de *Lybek*



Lambaréné : une famille errante cherche assistance

Paterne N'DOUNDA
Lambaréné/Gabon

BLAISE Donatien Olamba, Gabonais de 46 ans, est le responsable d'une famille menant une vie errante et composée de 8 personnes. À savoir sa femme et leurs 6 enfants. Comme pour ajouter à leur détresse, un des enfants est actuellement interné à l'hôpital. Si la situation vécue par cette famille est connue de tous dans le chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, le manque de solidarité de la part des personnes de bonne volonté est davantage inquiétant. Ces compatriotes étant manifestement abandonnés



Photo : Paterne N'DOUNDA

La famille ambulante de Lambaréné.

à leur triste sort. Aussi, le père crie-t-il à l'aide pour que lui et les siens puissent bénéficier d'un toit dans les prochains jours. D'où cet appel, notamment à l'endroit des Affaires sociales. Et Blaise Donatien

Olamba d'implorer : " Que les personnes de bonne foi nous viennent en aide. " Le SOS de cette famille errante est dernièrement parvenu aux oreilles de Lamine Cheikh, un opérateur économique de Lambaréné, qui s'est rendu le 6 juin dernier au chevet de l'enfant malade.

" Je tiens vraiment à remercier ce monsieur pour son aide multiforme à notre égard. Lorsque l'enfant est tombé malade, je suis allé, comme d'habitude, le voir pour solliciter une aide financière. Il me l'a accordée sans se faire prier. La meilleure, c'est qu'il nous a promis un logement dans un avenir proche ", a indiqué le père de famille en détresse.